

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 85 (1971)
Rubrik: Rapport présidentiel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport présidentiel

L'an dernier a été une année fort calme pour notre société. Il a tout de même été marqué par notre assemblée, si réussie, de Lucerne.

Au 1^{er} janvier de cette année, le nombre de nos membres et abonnés était de 318 Suisses, 157 étrangers, soit, au total 475 membres.

Les sociétés étrangères affiliées à l'*Archivum Heraldicum* nous ont pris 443 abonnements à notre bulletin. Ces chiffres ne varient guère depuis 1965. Ils ne sont pas très brillants, et nous serions heureux que notre société ait plus de membres et plus de moyens, mais, dans les circonstances actuelles, il nous faut nous féliciter de la fidélité de nos membres. Certains participent à la vie de notre société depuis de fort nombreuses années et ils ne sont certes pas les moins actifs parmi nous.

Malgré tout, l'âge moyen de nos membres augmente, et il est indispensable que chacun fasse un effort soutenu pour essayer de trouver des membres jeunes et actifs.

Nous sommes heureux de vous annoncer que, depuis notre dernière assemblée, nous avons recruté quelques nouveaux membres :

M. Tauber-Natta, à Moillesullaz (GE);

M^{me} Schellenberg, à Dietikon (ZH);

M. Pama, au Cap (Afrique du Sud);

Le commandeur Berutti, à Rapallo (Italie).

Outre plusieurs démissions, nous devons vous faire part de quelques décès :

M. Max Keller, à Tarasp;

M. Joseph Vallaster, à Lucerne;

ainsi que de celui de M^{me} Passavant, femme de M. G. C. Passavant, membre de notre comité, que nous avions le plaisir de voir à toutes nos réunions depuis bien des années. En votre nom à tous, j'adresse nos pensées de vive sympathie aux familles de ceux qui nous ont quittés.

Notre comité a été élu en 1968. Selon nos statuts, il faut procéder cette année à de nouvelles élections.

Les rapports de notre trésorier et des commissaires aux comptes montrent que la situation n'est pas parfaite, mais qu'elle s'est améliorée grâce à l'augmentation des cotisations que vous avez bien voulu accepter l'an dernier. J'espère aussi que la subvention de la Société suisse des sciences humaines pourra, dès l'année prochaine, être portée de Fr. 7000.— à Fr. 10 000.—.

Nos publications, *Archivum Heraldicum* et *Annuaire* ont paru normalement, l'*Annuaire* avec quelque retard toutefois, car auteurs et imprimeur ne facilitent pas toujours la tâche déjà lourde de notre rédacteur, le Dr Clottu. Voici déjà dix-sept ans qu'il assume cette charge avec une grande capacité et une grande

autorité; au nom de toute notre société, il a bien mérité un chaleureux merci.

Grâce aux souscriptions recueillies, l'*Armorial du Héraut Gelre* va pouvoir sortir de presse très prochainement; les dernières épreuves ont été revues il y a quelques semaines et le bon à tirer a été donné.

Le *Recueil* du IX^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique, tenu à Berne en juillet 1968, va, lui aussi, enfin paraître avant la fin de cette année.

Le X^e Congrès international des sciences héraldique et généalogique a eu lieu il y a un an à Vienne. Il a été fort réussi et tous ceux qui y ont participé en gardent le meilleur souvenir. Plusieurs de nos membres y ont assisté et quelques-uns ont présenté des communications remarquables.

Le XI^e Congrès international des sciences héraldique et généalogique aura lieu à Liège, du 29 mai au 2 juin 1972. J'espère que, là aussi, notre société sera représentée par une importante délégation et par des communications de qualité. Ces contacts internationaux sont en effet nécessaires.

Pour les renforcer, et pour essayer d'obtenir la reconnaissance par l'UNESCO des sciences qui nous intéressent, votre comité a décidé que la Société suisse d'héraldique se joindrait à la Confédération internationale de généalogie et d'héraldique, qui vient d'être créée grâce à l'énergie et à la persévérance de M. le duc de la Force. Les statuts en ont été signés par les présidents de :

l'Académie internationale d'héraldique;

la Société suisse d'héraldique;

la Fédération française d'héraldique, de généalogie et de sigillographie,

le Comité national suédois de généalogie et d'héraldique,

la Fédération généalogique et héraldique de Belgique.

Ces trois dernières associations groupent la plupart des sociétés héraldiques et généalogiques de leurs pays respectifs. La Société suisse d'héraldique a droit à deux délégués et un suppléant, qui seront élus par l'assemblée générale et qui, le 13 novembre prochain, devront participer à la première assemblée à Bruxelles. Il va sans dire que les promoteurs comptent que la Confédération s'étendra peu à peu à tous les pays où l'héraldique et la généalogie ont encore des adeptes.

Les sociétés des pays qui nous entourent cherchent à se grouper en fédérations nationales, puis en une confédération internationale, et ce mouvement de concentration, rendu nécessaire par les circonstances dans lesquelles nous vivons, s'est transmis jusque chez nous. Notre société est aussi en train de négocier une association avec la Société suisse d'études généalogiques. Les pourparlers sont très avancés et nous

espérons qu'ils aboutiront dans un proche avenir. Cela devrait nous permettre d'améliorer nos publications en développant la diffusion.

La bibliothèque de notre société est un précieux instrument de travail. Outre les livres et revues, elle contient 15 000 clichés qui appartiennent à la société et sont souvent prêtés ou loués pour des publications variées. Tout cela, qui était bien installé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, a dû être déménagé et réinstallé à la Villa Saint-Jean, à Fribourg, en raison des transformations que subit la

Bibliothèque cantonale. Le travail, pour M. Dietrich, notre dévoué bibliothécaire, a été considérable et, lui aussi, a mérité un chaleureux merci de tous nos membres.

Enfin, il faut signaler que le comité, et surtout son président, reçoit de nombreuses demandes de renseignements héraldiques et généalogiques venant, le plus souvent, d'outre-Atlantique. Nous cherchons à y répondre avec le plus de soin possible, mais les questions posées sont parfois bien difficiles et nous obligent à renvoyer leurs auteurs à des archivistes.

Léon Jéquier.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1969

<i>Actif</i>	Fr.	<i>Passif</i>	Fr.
Union Vaudoise du Crédit	12 208.80	Imprimerie Attinger	11 728.55
Chèques postaux	2 396.10	Armorial de Gelre	1 157.40
Débiteurs	815.37	Compte d'ordre	417.64
Titres	2 000.—	Fonds Helvétia	2 000.—
PP	2 339.42	Réserve pour statuts	976.40
	<u>19 759.69</u>	Congrès	3 479.70
			<u>19 759.69</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

<i>Doit</i>	Fr.	<i>Avoir</i>	Fr.
Annuaire, clichés, impression	24 605.—	Solde ancien	62.19
Bulletin	4 040.70	Subvention SSSH	7 000.—
Frais généraux, assemblées	2 395.29	Armorial	7 991.—
Bibliothèque	247.60	Cotisations	8 195.41
	<u>31 288.59</u>	Abonnements, ventes diverses	4 853.82
		Intérêts	374.20
		Guides, divers	472.55
		PP	2 339.42
			<u>31 288.59</u>

Lausanne, le 11 mai 1970.

Le trésorier : *A. Regamey.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En exécution du mandat qui nous a été conféré, nous avons vérifié les comptes de l'exercice 1969.

Le bilan, accusant un total de Fr. 19 759.69, présente un déficit de Fr. 2339.42.

Les vérifications faites sur la base des livres comptables et des pièces comptables nous permettent de préciser que le bilan, le compte de profits et pertes et l'inventaire ressortent bien des livres.

Les comptes de l'exercice 1969, établis conformément aux prescriptions légales et statutaires, reflètent bien l'état de la fortune et les résultats de la société.

Nous vous proposons, par conséquent, d'approuver les comptes de l'exercice 1969, tout en excusant le retard dû au surcroît de travail professionnel de notre trésorier, et de donner décharge, avec remerciements pour la bonne tenue des comptes, au trésorier et aux vérificateurs.

Lausanne, le 7 septembre 1971.

Les vérificateurs :
H. Brunner P. Burnet

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

<i>Actif</i>	Fr.	<i>Passif</i>	Fr.
Union Vaudoise du Crédit	18 031.67	Imprimerie Attinger	3 074.90
Chèques postaux	904.68	Armorial de Gelre	3 407.40
Titres	2 000.—	Fonds Helvétia	2 000.—
Débiteurs	4 969.80	Fonds spécial Recueil Berne	20 000.—
Déficit	<u>4 921.54</u>	Réserve pour statuts	976.40
	<u>29 891.34</u>	Compte d'ordre	<u>432.64</u>
			<u>29 891.34</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

<i>Doit</i>	Fr.	<i>Avoir</i>	Fr.
Solde ancien	2 339.42	Subvention SSSH	7 000.—
Annuaire, clichés, impression	15 270.90	Cotisations	5 265.—
Bulletin	12 307.75	Abonnements, ventes diverses	2 254.80
Frais généraux	2 980.02	Intérêts	194.45
Solde congrès	3 479.70	Déficit	<u>4 921.54</u>
Bibliothèque	<u>250.—</u>		
	<u>39 635.79</u>		<u>39 635.79</u>

Lausanne, le 9 mars 1971.

Le trésorier: *A. Regamey.*

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

Suite au mandat qui nous a été conféré, nous avons vérifié les comptes de l'exercice 1970.

Le bilan accusant un total de Fr. 29 891.34, présente un déficit de Fr. 4921.54.

Sur la base des livres comptables et des pièces comptables, les vérifications faites nous permettent de préciser que le bilan, le compte de profits et pertes et l'inventaire ressortent bien des livres.

Etablis conformément aux prescriptions légales et statutaires, les comptes de l'exercice 1970 reflètent bien l'état de la fortune et les résultats de la société.

En conséquence, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 1970 et de donner décharge au trésorier, avec remerciements pour la bonne tenue des comptes, et aux vérificateurs pour leur mandat.

Lausanne, le 9 septembre 1971.

Les vérificateurs :
H. Brunner P. Burnet